

Avis publics



ORDONNANCE NUMÉRO 2021-26-020

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance extraordinaire du 13 mai 2021, l'ordonnance suivante :

ORDONNANCE NUMÉRO 2021-26-020, abrogeant l'ordonnance numéro 2020-26-021 du 6 avril 2020 et permettant la mise à sens unique de la rue Saint-Zotique Est, vers l'est, entre l'avenue Christophe-Colomb et l'avenue De Lorimier ainsi que la mise en place d'une signalisation appropriée aux intersections pertinentes, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

Ladite ordonnance est annexée au présent avis.

Fait à Montréal, ce 14 juin 2021.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus à la date et de la façon suivante ; conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-142).

Affichage au bureau d'arrondissement en date du 14 juin 2021.

et

Publication sur le site internet de l'arrondissement en date du 14 juin 2021.

Fait à Montréal, ce 14 juin 2021.

Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

2021-26-020	Ordonnance relative à la mise à sens unique de la rue Saint-Zotique Est, vers l'est, entre l'avenue Christophe-Colomb et l'avenue De Lorimier
--------------------	--

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., c. C-4.1, Article 3)**

À la séance extraordinaire du 13 mai 2021, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. L'abrogation de l'ordonnance numéro 2020-26-021 du 6 avril 2020, qui permettait la mise à sens unique de la rue Saint-Zotique Est, vers l'est, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Christophe-Colomb;
2. La mise à sens unique de la rue Saint-Zotique Est, vers l'est, entre l'avenue Christophe-Colomb et l'avenue De Lorimier, ainsi que la mise en place d'une signalisation appropriée aux intersections pertinentes.